



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, 22 mars 2016

Le recteur

à

mesdames, messieurs les principaux de
collège

s/c de mesdames les inspectrices et
messieurs les inspecteurs d'académie -
directrices et directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

IA-IPR éducation musicale et chant
choral

Affaire suivie par :
Isabelle Magnin
03 80 44 87 05

Délégation académique à
l'éducation artistique et à l'action
culturelle

Affaire suivie par :
Éric Gady

Référence :
ÉG 2015-2016
Téléphone
03 80 44 89 77
Télécopie
03 80 44 87 85
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : Fête de la Musique et année de *La Marseillaise*

En septembre dernier, le président de la République a annoncé que 2016 serait l'année de *La Marseillaise*. Afin de permettre aux élèves de se réapproprier notre hymne national, un programme a été préparé par le ministère (diffusion du film de J. Renoir, exposition aux Invalides, etc.).

Je souhaite qu'un temps particulier soit consacré à *La Marseillaise* au sein de tous les collèges de l'académie. Il aura lieu le **mardi 21 juin**, en début d'après-midi, jour de la fête de la Musique. Les chorales de ces collèges seront invitées à interpréter l'hymne national devant leurs camarades. Une seconde chanson récente suivra, à choisir, parmi *Un automne à Paris*, *La force de nos rêves*, et *Liberté*, dont les arrangements seront à disposition sur le site académique de l'éducation musicale. Les chorales, si elles le souhaitent, ont toute liberté pour compléter ce programme par d'autres chansons issues de ce même répertoire. Ce temps sera l'occasion pour les élèves et leurs professeurs d'échanger sur ces thèmes phares. Toute autre action complémentaire sur ce sujet que les établissements souhaiteraient organiser sera évidemment bienvenue. Afin de valoriser au mieux l'ensemble des actions de cette manifestation collective, les collèges sont invités à communiquer le programme de cet après-midi **avant le 9 juin** à action.culturelle@ac-dijon.fr.

Par ailleurs, un montage vidéo sera réalisé par les soins du rectorat pour réaliser une *Marseillaise* académique qui sera diffusée le 21 juin. Dans cette perspective, chaque établissement adressera un enregistrement vidéo de son interprétation au format MP4 à envoyer (en utilisant un site d'envoi de lourds fichiers comme We Transfer) à marc.mebtouche@ac-dijon.fr **avant le 6 juin**.

Je vous remercie par avance vivement de votre implication dans cette opération destinée à rappeler auprès des élèves toute l'importance de notre hymne national.

Denis ROLLAND